

On dirait que les marcheurs ne sont pas sectaires !...

Date : 6 janvier 2020

Je viens de remarquer que, dans son bilan de mi-mandat, le député LREM d'Ille-et-Vilaine Mustapha Laabid s'honore d'être (depuis mars 2018) membre du groupe d'études de l'Assemblée Nationale intitulé :

« Pratiques innovantes pour l'emploi »



De nature bienveillante, je veux croire que ce n'est pas en raison de la condamnation pénale que lui a infligé le tribunal correctionnel autrefois pour « exécution d'un travail dissimulé », juste avant qu'il estime opportun d'aller s'installer un couple d'années au Maroc.

Sans que je comprenne bien pourquoi... ;-) ;-) ;-)

[Lien vers toutes mes contributions concernant Mostapha Laabid, déjà 3 fois condamné au pénal \(appel en cours\)](#)